

## *Aubière*

### *Jeu de rampeau en 1653*



*Le jeu de rampeau (XIX<sup>ème</sup> siècle). Peinture de Philippe Jolyet (1832-1908).*

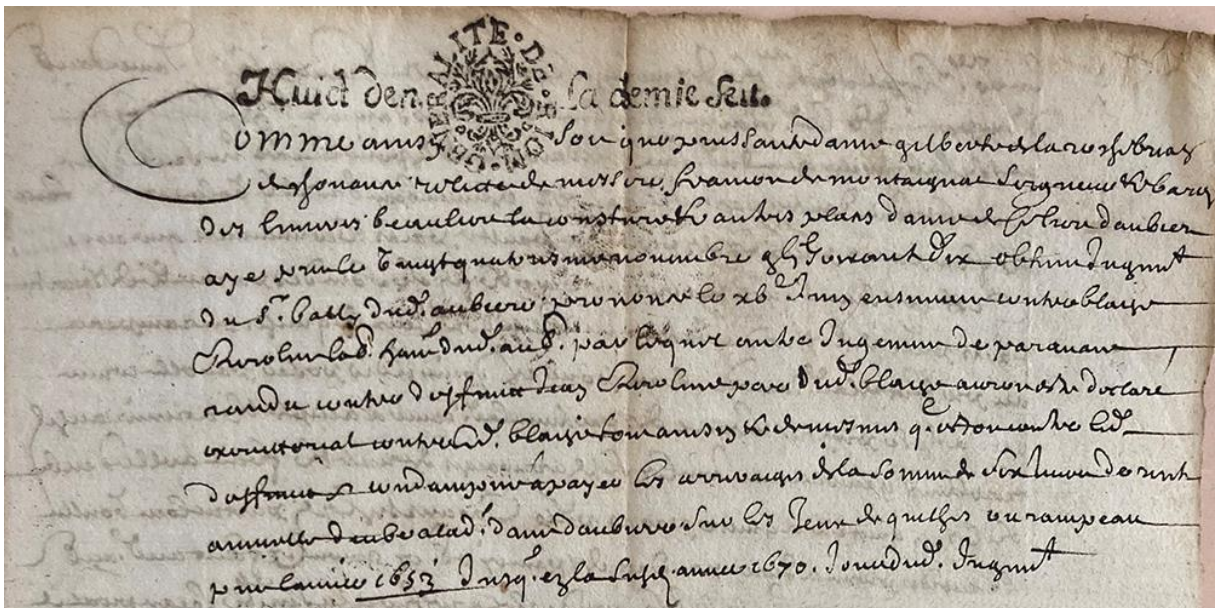
## Jeu à Aubière en 1653

**Peut-on imaginer Gilberte de La Rochebriant de Chovance, cette Dame d'Aubière si appréciée de ses sujets aubiérois, qu'elle puisse tirer profit d'une de leurs rares distractions ?**

**C'est pourtant ce que nous apprend un acte notarié de 1677, intitulé : « Département du jeu de quilles de Blaize et Jacques Recollene, père et fils, au proffict de Madame d'Aubière »...**

Ma curiosité est attisée. Je m'intéresse d'abord à ceux contre qui la dame d'Aubière a obtenu du sieur bailli d'Aubière un jugement du 24 novembre 1677, prononcé le 15 juin suivant : Blaize et Jacques Recollène, père et fils.

Ce sont de paisibles laboureurs. Blaize, le père, s'est marié le 24 février 1634 en l'église Saint-Robert de Montferrand, avec Marie Vidal, la fille d'un vacher de Montferrand et d'Anthonia Thuel, elle-même fille de Laurent Thuel, tenancier du clos du Trésorier Roussel, à Beaulieu, dont elle prendra la suite au clos éponyme, à son décès. Blaize et Marie avait passé un contrat de mariage précédemment, le 14 février devant M<sup>e</sup> Pierre Manchemy, notaire royal à Montferrand (5 E 37 385 – A.D. 63). Blaize, quant à lui, est fils de mes sosas 2054 et 2055, Jehan Recollène et Anthonia Obby <sup>1</sup>. Blaize a un fils, Jacques, qui va se marier par contrat du 30 décembre 1667 à Aubière avec Antoinette Broly, fille de feu Pierre et de Catherine Martin (chez M<sup>e</sup> René Dégironde, notaire royal à Aubière, 5 E 0 3355 aux AD 63).



Extrait de l'acte du 10 juillet 1677 (5 E 0 3365 – A.D. 63) <sup>2</sup>

Ensuite, je m'interroge sur ce jeu de quilles que l'on appelle aussi « rampeau », du moins c'est le nom que lui donne le notaire Dégironde en 1677. <sup>3</sup>

Mes recherches disent que le rampeau est un jeu de quilles gascon, qui n'est attesté qu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle ! Eh bien, maintenant, on pourra dire qu'il est attesté depuis 1653 à Aubière, en Auvergne ! Ah, mes aïeux ! Quelle renommée ! <sup>4</sup>

<sup>1</sup> - Sosas : mes ancêtres selon la numérotation ascendante Sosa-Stradonitz, inventée par Sosa du XVII<sup>ème</sup> siècle, reprise par Stradonitz au XIX<sup>ème</sup>, grands généalogistes.

<sup>2</sup> - Chez M<sup>e</sup> René Dégironde, notaire royal à Aubière.

<sup>3</sup> - Un délibératoire du Corps commun des Aubiérois en date du 27 mai 1788, nous indique que les Ramacles étaient le lieu où se tenait le « Jeu de Quilles »...

<sup>4</sup> - Même si ce jeu est cité dès le 15 février 1518, dans un règlement des consuls d'Agen (Archives municipales d'Agen).

Mais ne plaisantons pas, car à Aubière, il semblerait que cela soit un jeu d'argent ! Car, en effet, pour que Gilberte de La Rochebriant réclame une rente de 6 livres par an « depuis 1653 et jusqu'en l'année 1670 », il faut que les joueurs des parties de rampeau, organisées par Blaize et Jacques Recolène, monnayent leur participation, non ? Cette rente annuelle de 6 livres est en fait un impôt sur le jeu. Et, père et fils Recolène auraient « oublié » de payer la fameuse rente...

Résumé de l'acte :

« ...Madame Gilberte de La Rochebriant de Chovance, veuve de Messire François de Montaignac, seigneur et baron, dame d'Aubière, obtint, le 24 novembre 1670, un jugement du sieur bailli d'Aubière, prononcé le 15 juin en suivant, contre Blaize et Jacques Recolène, qui condamnait ce dernier à payer les arrérages de la somme de 6 livres de rente annuelle due à ladite Dame d'Aubière, sur les jeux de quilles ou rampeau pour l'année 1653 jusqu'à l'année 1670...

Ladite Dame d'Aubière aurait fait sommer ledit Recolène de payer toutes les susdites sommes... » (M<sup>e</sup> René Dégironde, notaire royal Aubière - 5 E 0 3365 - AD 63).



Le **rampeau**, *lo rampèu* en gascon.

Enfin, si nous voulions remettre au goût du jour ce jeu populaire (et ancestral à Aubière, n'est-ce pas ?), il faudrait porter de l'intérêt au jeu lui-même. Et là, je cite :

« Le terrain est délimité et revêtu selon les cas de terre battue, parfois de terre glaise recouverte de sable ou de copeaux. La piste, dite « plantier », est fréquemment bordée de planches pour contenir la course de la boule, et mesure 3 à 4 mètres de large, pour 20 mètres de long. Pour gagner, il faut renverser les quilles d'un seul coup, et laisser l'une d'entre elles debout. Les quilles sont généralement taillées dans du bois d'aulne et mesuraient 60 cm de haut. Les boules font une dizaine de centimètres de diamètre.

Le rampeau est pratiqué aussi bien par les adultes que les enfants. Jeu populaire initialement, il se répand dans toutes les classes de la société. Le rampeau se joue avec une boule et trois quilles. L'objectif est de faire tomber toutes les quilles. Pour cela, le lanceur a un lancer sur chacun des trois pites. La boule doit obligatoirement tomber après la barre. Les quilles sont relevées après chaque lancer. La quille la plus proche vaut trois points, celle du milieu, deux points et la plus éloignée, un point. Le score maximum sur les trois lancers est donc de 18 points.»<sup>5</sup>

© - Pierre Bourcheix, 2024

---

<sup>5</sup> - Source : Wikipédia.